

CIRCULAIRE N° 00688

DU 29/10/2003

Objet : CAPAES: conditions d'inscription

Réseaux : Tous
Niveaux et services : PROM SOC
Période : à partir du 1^{er} septembre 2003

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux membres des services d'inspection et de vérification de l'enseignement de promotion sociale ;
- A tous les responsables des services administratifs compétents en matière d'enseignement et de recherche scientifique.

Autorités : Ministre
Signataire(s) : Françoise DUPUIS
Gestionnaires : Administration de l'enseignement de promotion sociale
Personne(s)-ressource(s) : Françoise CAZENAVETTE, Bureau 4007, C.A.E
Boulevard Pachéco 19, Bte 0, 1010 BRUXELLES
Tél. 02/210 58 51 Fax 02/210 58 43
Référence facultative : **Circulaire PS 409/03**

Renvoi (s) : -

Nombre de pages : - **texte** : 1p - **annexes** :
Téléphone pour duplicata : 02/210 58 51
Mots - clés : CAPAES

Le décret du 17 juillet 2002, définit le Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) et ses conditions d'obtention.

Afin de clarifier les conditions auxquelles les candidats au CAPAES peuvent s'inscrire ou non en promotion sociale et suivre une formation courte ou une formation longue, je vous prie de trouver ci-dessous un tableau récapitulatif expliquant:

- en fonction du titre dont sont porteurs les candidats,
- l'enseignement pouvant dispenser les formations du CAPAES;
- la durée des études à accomplir.

Le décret prévoit, aux articles 5 et 6 du chapitre 3 et à l'article 11 du chapitre 4, les dispositions suivantes :

Titre obtenu	Université	EPS	Formation courte	Formation longue
Universitaire sans titre pédagogique	X			X
Non universitaire sans titre pédagogique		X		X
Universitaire + Titre pédagogique (agrégation ou CAP)	X		X	
Non universitaire + Titre pédagogique (CAP)		X	X	
Universitaire + non universitaire sans titre pédagogique	X Au choix			X
Universitaire + non universitaire + titre pédagogique	X Au choix		X	
Universitaire avec dérogation de la Ministre et sans titre pédagogique		X		X
Universitaire avec dérogation de la Ministre + titre pédagogique		X	X	

La présente circulaire couvre les inscriptions à partir du 1^{er} septembre 2003.

Je vous remercie de votre collaboration.

La Ministre de l'Enseignement supérieur
de l'Enseignement de promotion sociale
et de la Recherche scientifique

Françoise DUPUIS